



Conditions de participation et informations relatives à la protection des données „FEIN ACTION CARROTAGE 2026“

TOP DEAL

Organisateur

Les présentes conditions de participation et informations relatives à la protection des données régissent la participation à l'Action Carottage FEIN organisée par FEIN Suisse AG, Bernstrasse 88, 8953 Dietikon (ci-après dénommée « l'Organisateur »), ainsi que la collecte et l'utilisation des données fournies ou communiquées par les participants. En participant à l'action, les participants acceptent les présentes conditions de participation.

Conditions et modalités de participation

Sont autorisés à participer les clients finaux professionnels et particuliers âgés d'au moins 18 ans, domiciliés en Suisse et ayant acheté des produits promotionnels auprès de partenaires de distribution FEIN autorisés en Suisse. Toute participation dans le but de revendre les produits est exclue.

Sont exclus de la participation : les collaborateurs de l'Organisateur (ainsi que les membres de leur famille), de l'agence, des sociétés affiliées à l'Organisateur, des partenaires de distribution (revendeurs) de l'Organisateur ainsi que des revendeurs non autorisés.

L'Organisateur se réserve le droit de comparer les informations relatives au revendeur avec les données des partenaires de distribution FEIN autorisés. Si le revendeur figurant sur la preuve d'achat ne peut pas être clairement identifié comme partenaire de distribution FEIN autorisé, aucun droit à un bon FEIN Merch ne sera accordé.

Les participants qui achètent des carotteuses FEIN et/ou des forets de carottage FEIN auprès de partenaires de distribution FEIN autorisés durant la période promotionnelle du 01.09.2026 au 31.12.2026 recevront, après une inscription et une participation réussies à l'action sur www.fein.ch/topdeal, un bon FEIN Merch directement de FEIN.

Prämienstufen	Einkaufswert/ Rechnungsbetrag ohne MwSt.	FEIN Merch-Gutschein:
Stufe 1	Ab CHF 500.- FEIN Kernbohrmaschinen und/ oder Kernbohrer	im Wert von CHF 60.-
Stufe 2	Ab CHF 1'000.- FEIN Kernbohrmaschinen und/ oder Kernbohrer	im Wert von CHF 100.-
Stufe 3	Ab CHF 1'500.- FEIN Kernbohrmaschinen und/ oder Kernbohrer	im Wert von CHF 160.-
Stufe 4	Ab CHF 2'000.- FEIN Kernbohrmaschinen und/ oder Kernbohrer	im Wert von CHF 220.-

Chaque demande de bon FEIN Merch doit faire l'objet d'une inscription distincte. L'inscription doit être effectuée entre le 01.09.2026 et le 31.01.2027 sur le site Internet www.fein.ch/topdeal. L'offre

promotionnelle est exclusivement liée à la période de l'action. Toutefois, l'inscription peut encore être effectuée jusqu'à 30 jours calendaires après la fin de la période promotionnelle.

La demande d'un bon FEIN Merch ne peut être effectuée qu'une seule fois par justificatif d'achat dans le cadre de cette action. Les données saisies feront l'objet d'une vérification. Les participations multiples contraires aux présentes conditions ainsi que toute autre mesure de manipulation entraîneront l'exclusion immédiate du participant de l'action.

Pour que la participation soit valable, le formulaire d'inscription doit être rempli de manière complète et correcte, notamment avec le nom, l'adresse, l'adresse e-mail, et accompagné du téléchargement d'une preuve d'achat valide établie de manière automatisée. Les participants doivent veiller à soumettre une preuve d'achat lisible et de bonne qualité, sur laquelle figurent clairement les informations du revendeur, éventuellement les données client, le numéro de facture, la date d'achat ainsi que les désignations complètes et précises des produits promotionnels achetés. Les confirmations de commande, bons de livraison ou reçus ne sont pas acceptés comme preuve d'achat. En outre, la preuve d'achat ne doit pas être établie au nom d'une autre personne que le participant.

Si aucune inscription n'a été effectuée à l'expiration de la période d'inscription, ou si les documents et informations nécessaires à l'inscription n'ont pas été transmis ou complétés dans les délais impartis, la participation sera exclue.

Seuls les articles promotionnels participants peuvent être utilisés pour une inscription valable. Tous les autres articles sont exclus.

Déroulement

La vérification du droit à la récompense ainsi que l'envoi du bon FEIN Merch à l'adresse e-mail indiquée par le participant sont effectués par C. & E. Fein GmbH. La vérification de la demande est généralement réalisée dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la réception de l'inscription complète. L'envoi intervient au plus tard dans les 4 à 6 semaines suivant la réception des documents de participation complets et transmis dans les délais. Le participant recevra une confirmation par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription. L'Organisateur est autorisé à contacter le participant par e-mail ou par courrier pour toute question relative au traitement de l'action.

La remise des bons FEIN Merch par l'intermédiaire d'un revendeur est expressément interdite. Le droit à un bon FEIN Merch n'est pas transférable. Aucun versement en espèces n'est possible. Le droit à un bon FEIN Merch est annulé en cas de retour définitif des produits promotionnels dans le cadre du droit légal de rétractation ou en cas de reprise du produit par le commerce à titre commercial. Si un produit déjà enregistré dans le cadre de l'Action Carottage est retourné dans les six mois suivant l'achat, le droit au bon FEIN Merch s'éteint. Si la prestation a déjà été demandée ou utilisée, elle devra être retournée intégralement et sans délai à l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit de mettre fin à l'action ou de la suspendre temporairement pour un motif valable. Cela s'applique notamment lorsque le bon déroulement de l'action ne peut plus être garanti pour des raisons juridiques ou matérielles.

Divers

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles. S'il s'avère qu'un acheteur ne remplit pas les conditions de participation ou agit de manière abusive (informations incomplètes, justificatifs falsifiés, produits non éligibles, violation des conditions de participation), l'Organisateur est en droit de refuser l'envoi du bon FEIN Merch ou de réclamer le remboursement de bons déjà envoyés. En cas de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, l'Organisateur se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.

L'Organisateur se réserve le droit d'adapter ou de mettre fin prématurément à l'action pour motif valable.

Chaque participant est responsable de l'éventuelle imposition du bon FEIN Merch.

Les participants autorisés à déduire la TVA en amont sont informés de leur obligation conformément à l'article 17, alinéa 1, de la loi allemande sur la TVA (UStG).

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit allemand, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

Pour les consommateurs, le tribunal compétent est celui prévu par la loi. Pour les commerçants, le tribunal compétent est celui du siège de l'Organisateur.

Informations relatives à la protection des données

Pour le reste, nous vous renvoyons à notre déclaration de protection des données disponible sur www.fein.ch.

Version : août 2026.